

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2007

- Commission des Finances, des Affaires Générales, du Développement Economique
- Commission Urbanisme, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Commission Enfance, Education, Jeunesse et Sports
- Commission de la Culture, de la Vie Associative et de la Solidarité Inter générations

RAPPORTEUR : Monsieur TARER

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Cessions de terrains à la STE. B.D.M.

La commune est propriétaire de terrains sis 120, rue de la Garenne, parcelles cadastrées section AO n° 631 – AO n°632 représentant une superficie de 1986m².

La Société B.D.M. s'est portée acquéreur d'une parcelle mitoyenne qui, réunie avec les terrains communaux, permettrait de réaliser un aménagement d'ensemble sous forme de lotissement d'habitations. Le programme des travaux à la charge du lotisseur, conduirait à réaliser une voie de desserte des lots créés, prolongeant le chemin du Dessus du Luet et rejoignant la rue de la Garenne, permettant également de pérenniser la liaison piétonne existante, et organiser le devenir de ce secteur.

Ce projet se mettrait en place en liaison avec le dispositif de protection phonique en cours de réalisation par la Commune et la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine en bordure de la RN6.

Le service des Domaines a estimé ces biens classés en zone UH au P.O.S. et non viabilisés, à 155.000 euros le 5 juin 2007.

Par courrier en date du 19 juin 2007, la Société B.D.M. a fait part de son accord en vue d'acquérir ces parcelles pour un prix total de 100.000 Euros, tenant compte du programme des travaux de viabilisation destinés à desservir les lots créés.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte utile à ces cessions.